

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019

Ce dossier dûment complété est à déposer ou retourner par courrier au plus tard le lundi 31 décembre 2018, à l'attention de Monsieur Le Maire, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville  
2, Avenue du Général Leclerc  
60800 Crépy-en-Valois

-----  
**Nom de l'association :** \_\_\_\_\_

**Siège social :** \_\_\_\_\_

**Coordonnées postales :** \_\_\_\_\_

**Mail :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier :** \_\_\_\_\_

**☎ :** \_\_\_\_\_

**Objet de l'association** (description du projet associatif et des activités habituelles de l'association) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Composition du bureau :**

	Prénom Nom	Adresse complète	N° téléphone	Mail
<b>Président</b>				
<b>Vice-président</b>				
<b>Trésorier</b>				
<b>Secrétaire</b>				

**Moyens humains :**

- Membres de l'association (nombre) : \_\_\_\_\_

- Salariés :

Type de contrat	Nombre	Dont salariés à temps partiel	Total rémunérations annuelles brutes
<b>CDI</b>			
<b>CDD</b>			

**BILAN DES ACTIONS SUBVENTIONNEES EN 2018**

Montant de la subvention 2018 allouée par la Ville de Crépy-en-Valois : \_\_\_\_\_ €

Subvention(s) 2018 demandée(s) et obtenue(s) auprès d'autres bailleurs :

Description de(s) l'action(s) réalisée(s) à ce jour :

Compte de résultat de l'année 2018 du ..... au.....

DEPENSES		RECETTES	
<b>Cotisations</b>		<b>Cotisations adhérents</b>	
<b>Frais fonctionnement</b> Achats : fournitures .... Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		<b>Subventions</b> Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
<b>Achats</b> Consommables, repas		<b>Ventes</b> Consommables, repas	
<b>Personnel</b> Salaires Charges sociales		<b>Personnel</b> Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
<b>Résultat exercice (excédent)</b>		<b>Résultat exercice (perte)</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Situation de trésorerie:**

Comptes	Montant début exercice	Montant fin exercice
Comptes courants - - -		
Comptes épargne et titres - - -		
Caisse		
<b>TOTAL</b>		

*Quels sont les écarts entre l'action prévue et l'action réalisée ?*

---



---



---



---

*Quelles sont les suites prévues ?*

---



---



---



---



**BUDGET PREVISIONNEL 2019**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Cotisations</b>		<b>Cotisations adhérents</b>	
<b>Frais fonctionnement</b> Achats : fournitures .... Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		<b>Subventions</b> Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
<b>Achats</b> Consommables, repas		<b>Ventes</b> Consommables, repas	
<b>Personnel</b> Salaires Charges sociales		<b>Personnel</b> Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
<b>Résultat exercice (excédent)</b>		<b>Résultat exercice (perte)</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'Association a-t-elle un label :    Oui     Non

Si oui, lequel :

		Hommes	Femmes	TOTAL
Nombre de membres du comité directeur de l'association				
Nombre total d'adhérents				
Nombre total d'adhérents domiciliés à Crépy				
Nombre total d'adhérents domiciliés hors Crépy				
Nombres total de licenciés	Licenciés de -18 ans			
	Licenciés de + 18 ans			
Nombre de bénévoles				
Nombre d'ETP de bénévolat				
Nombre total de personnes salariées				
Nombre de personnes salariées (en nbre Equivalent Temps Plein)				

1 temps plein est égal à 1620 heures/an

Exemple Equivalent Temps Plein :

1 agent présent à temps plein toute l'année correspond à 1 ETP

1 agent à temps partiel (80%) présent toute l'année correspond à 0.8 ETP

1 vacataire travaille 200 heures /an : on a  $(200/1620) = 0.12$  soit 0.1 ETP

Dans mon association, il y a :

1 salarié à temps plein

1 salarié à 50%

1 vacataire à 200 heures

En ETP j'ai donc  $(1+0.5+0.1) = 1.6$  ETP



**Salarié(s) du club :**

<b>Nbre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° carte Professionnelle</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			



**Documents à joindre obligatoirement à la demande :**

- les statuts de l'association et l'extrait du Journal Officiel annonçant la création de l'association (1)*
- le dernier bilan d'activité de l'association*
- le bilan financier et le compte de résultat et la situation de trésorerie du dernier exercice clos (2)*
- le compte rendu de la dernière assemblée générale*
- un budget prévisionnel global de l'association (si la subvention est demandée pour une action particulière)*
- un Relevé d'Identité Bancaire (1)*
- le n° SIRET (1) (indispensable)*
- la photocopie du diplôme (3) et de la carte professionnelle (obligatoire pour les associations sportives qui emploient des entraîneurs article L 212-1 du code du sport).*

*(1) Si vous ne les avez pas encore transmis au service comptabilité ou au service Sports-Jeunesse ou s'il y a des modifications*

*(2) Si vous ne les avez pas envoyés en début d'année*

*(3) Uniquement s'il s'agit d'un nouvel emploi. Sinon, la carte professionnelle suffit.*